

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| - en exercice            | 29   |
| - présents               | 21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25) |
| - votant par procuration | 7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)   |
| - absent                 | 1  |
| - total des votants      | 28   |

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 7 mars 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

|                       |                     |  |
|-----------------------|---------------------|--|
| Mme Nathalie CASTEL   | qui donne pouvoir à | Mme Chantal BEAUDOIN                                   |
| M. Fabrice LEPAREUX   | qui donne pouvoir à | Mme Marie-Hélène LONGO                                 |
| M. Omar BELGHACHEM    | qui donne pouvoir à | M. Kamel BELGHACHEM                                    |
| M. Johan GONZALEZ     | qui donne pouvoir à | Mme Emmanuelle PATIN                                   |
| Mme Marianne DUHAMEL  | qui donne pouvoir à | Mme Christine DÉCHAMPS                                 |
| Mme Anne-Lise COUTURE | qui donne pouvoir à | Mme Amel TAKARLI                                       |
| Mme Sourayo OUF       | qui donne pouvoir à | Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance) |

**Absente :**

Mme Michelle DAJON

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.02/03.25**

**Objet :** Commission de Délégation de Service Public (CDSP)  
Election des membres

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 06.03.2025

**Délibération n°: D.02/03.25**

**Objet :** Commission de Délégation de Service Public (CDSP)  
Election des membres

Madame le Maire rappelle que par délibération n° D.01/03.25, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le principe de création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et à fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient désormais de procéder à l'élection des membres de ladite commission qui doit être composée :

- du Maire, ou son représentant, président de droit,
- de 5 membres titulaires,
- de 5 membres suppléants.

L'élection des membres de la CDSP a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Peuvent également être appelées à siéger, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la commune et des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public, ainsi que, sur invitation du président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5, L2121-21, L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° D.01/03.25, adoptée au cours de la présente séance, portant création de la CDSP et fixant les conditions de dépôt des listes,

Considérant qu'une ou plusieurs listes ont été déposée(s) et enregistrée(s) lors de la présente séance,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la CDSP pour la durée du mandat,

Aussi, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à :

- élire, au scrutin secret, les membres de la Commission de Délégation de Service Public qui comportera, en plus du Maire, Président ou son représentant désigné par arrêté du Maire : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 06.03.2025

**Délibération n°: D.02/03.25**

**Objet : Commission de Délégation de Service Public (CDSP)  
Election des membres**

Considérant que sont candidats en qualité de membres de la CDSP :

- en tant que membres titulaires :

Liste A : élus de la majorité municipale :

1. Mme Nathalie CASTEL
2. M. Tarek HAMMAN
3. M. Pascal SZALEK
4. M. Omar BELGACEM

Liste B : élue de l'opposition municipale :

1. Mme Arlette LECACHEUR

- en tant que membres suppléants :

Liste A : élus de la majorité municipale :

1. Mme Fabienne MANDEVILLE
2. Mme Michelle DAJON
3. M. Sébastien MORO
4. M. Thierry GIMAY

Liste B : élu de l'opposition municipale :

1. M. Patrick WALCZAK

Considérant qu'à l'issue du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Quotient électoral : 5,6

Considérant qu'au regard du résultat du scrutin secret et du calcul de la répartition des sièges figurant ci-après :

- Liste A (élus de la majorité municipale) : obtention de 21 voix  
Nombre de sièges attribués :  $21/5,6 = 3,75$  soit 3 sièges  
Reste : 0,75
- Liste B (élus de l'opposition municipale) : obtention de 7 voix  
Nombre de sièges attribués :  $7/5,6 = 1,25$  soit 1 siège  
Reste : 0,25
- Répartition au plus fort reste : 1 siège attribué à la liste A

Obtiennent :

- la liste A : 4 membres titulaires + 4 membres suppléants
- la liste B : 1 membre titulaire + 1 membre suppléant

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 06.03.2025

**Délibération n°: D.02/03.25**

**Objet : Commission de Délégation de Service Public (CDSP)  
Election des membres**

Sont élus membres de la Commission de Délégation de Service Public :

- en qualité de membres titulaires :
  1. Mme Nathalie CASTEL
  2. M. Tarek HAMMAN
  3. M. Pascal SZALEK
  4. M. Omar BELGACEM
  5. Mme Arlette LECACHEUR
  
- en qualité de membres suppléants :
  1. Mme Fabienne MANDEVILLE
  2. Mme Michelle DAJON
  3. M. Sébastien MORO
  4. M. Thierry GIMAY
  5. M. Patrick WALCZAK

étant précisé que la présidence de la CDSP est assurée par le maire ou son représentant – à savoir M. Kamel BELGHACHEM, 1<sup>er</sup> adjoint, désigné par arrêté du maire -.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

M. Junior MOUDJIH A FIONG.